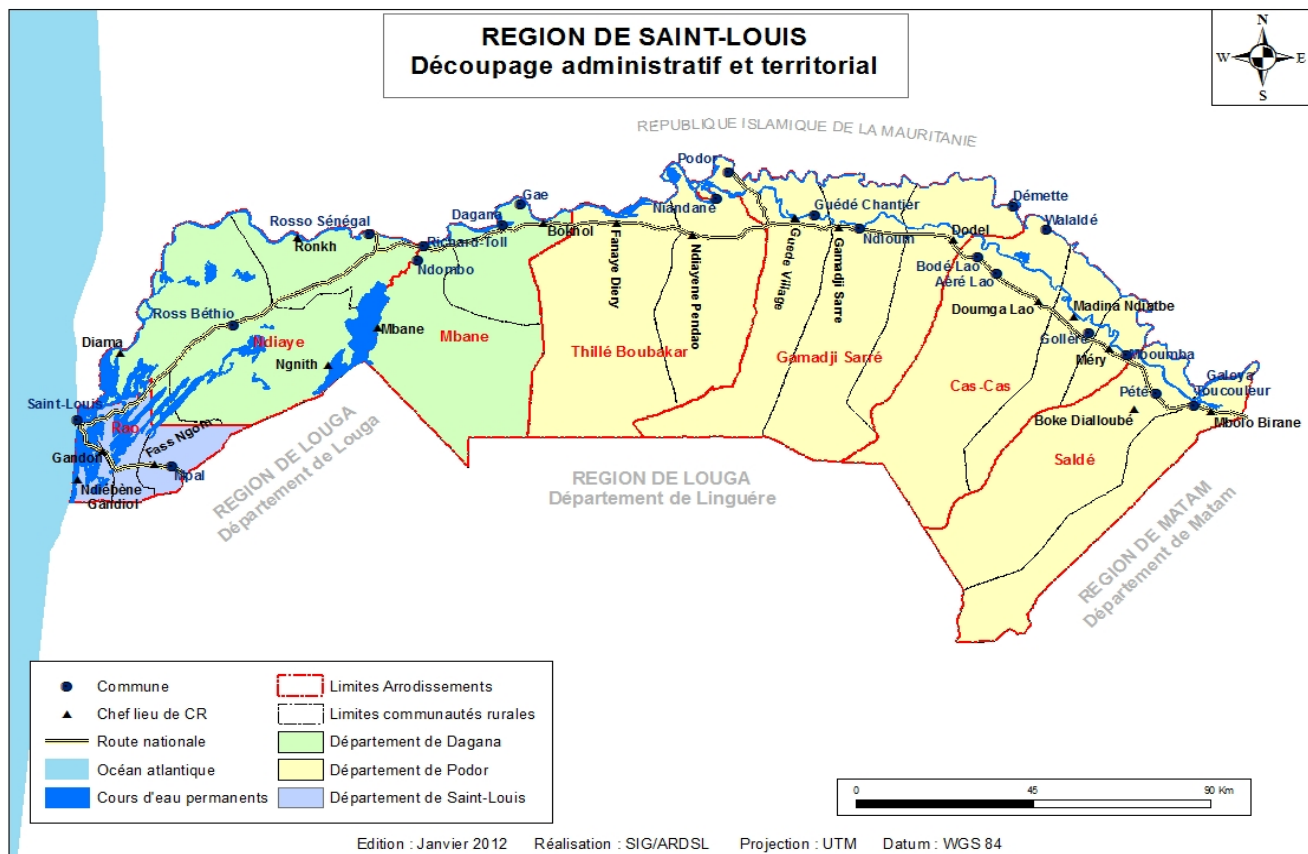


ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2014**

Août 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef du Service Régional	Moustapha MBENGUE
Technicienne	Adjji Maimouna FALL

COMITE DE LECTURE

Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
MOMATH CISSE	CGP
Alpha WADE	CPCCI
Saliou MBENGUE	CPCCI
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Aida Fall Tall	DSDS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Ndèye Binta DIEME	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	OPCV
Mamadou AMOUZOU	OPCV
Abdoulaye Tall	OPCV
DIALLO Ramlatou	DSECN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

Adresse : Quartier SUD, ex locaux de l'OMVS

Tél : (221) 33 961 14 09

B.P. : 46

Chapitre IX : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture joue un rôle crucial dans l'économie sénégalaise. Elle constitue la principale source de nourriture, de revenus et d'emplois pour les populations rurales. Sa part dans le PIB (16,7 % en 2012), et dans l'emploi de la population active (plus de 60%) lui confère une importance capitale pour les perspectives de développement.

L'arrêté N° 003307 du 15 mars 2000, portant organisation de la Direction Régionale du Développement Rural de la Région (DRDR) de Saint-Louis définit les missions de la dite direction qui sont principalement axées sur :

- ✓ le suivi et la coordination des projets, programmes et politiques agricoles au niveau régional et leur mise en œuvre ;
- ✓ la définition, la proposition et la planification des stratégies de politique agricole visant à améliorer l'environnement économique et social des exploitations agricoles ;
- ✓ le contrôle, la certification et la réglementation de la filière semencière ;
- ✓ le suivi/évaluation des projets et programmes du secteur agricole ;
- ✓ la création des conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement de la région en collaboration avec le conseil régional, les présidents des communautés rurales et tous les acteurs évoluant dans le secteur agricole ;
- ✓ le suivi de l'évolution du secteur agricole et la proposition des éléments de politique agricole répondant aux exigences locales ;
- ✓ la coordination et le suivi de la collecte des statistiques agricoles au niveau de la région ;
- ✓ la diffusion de l'information agricole vers le Ministère de l'Agriculture ;
- ✓ l'instruction des demandes d'agrément des entreprises du secteur de la production des semences et des coopératives agricoles ;

- ✓ le règlement des conflits au niveau des organisations de producteur et des filières ;
- ✓ l'appui aux partenaires notamment les organisations de producteur, l'Agence Régionale de Développement et autres services du Comité Régional de Développement.

Dans ce chapitre, on passera en revue la situation des facteurs de production mis en place lors de la campagne agricole 2014/2015, les statistiques agricoles, les programmes du secteur et les difficultés rencontrées.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

IX.1.1. Les services techniques

La Direction Régionale du Développement Rural de Saint-Louis est ainsi organisée :

Au niveau régional

Elle est composée de quatre divisions et d'un bureau administratif.

- ✓ Division de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) ;
- ✓ Division des Productions végétales (DPV), composée de trois sections ci-dessous :
 - Section de Contrôle et Certification des Semences (SCCS) ;
 - Section de Suivi de la Campagne Agricole (SSCA).
 - Section Protection des Cultures (SPC)
- ✓ Division des Productions Animales (DPA)
- ✓ Division du Génie Rural (DGR) ;
- ✓ Bureau Administratif et Financier (BAF) comprenant :
 - Section Gestion et Comptabilité matière ;
 - Section Personnel et Ressources humaines.

IX.1.2. Les autres intervenants

Au niveau départemental

Le Ministère de l'Agriculture est représenté au niveau de ses trois départements (Dagana, Podor et Saint-Louis) par les Services Départementaux du Développement Rural (SDDR). Les SDDR sont chargés, sous le contrôle du directeur régional :

- ✓ de l'application des programmes agricoles définis pour le département;
- ✓ du suivi du secteur agricole ;
- ✓ du suivi évaluation des programmes de développement agricole dans le département;
- ✓ de l'appui des collectivités locales dans leurs programmes d'action destinés au développement agricole du département.

L'effectif du personnel de la DRDR de Saint-Louis est de 07 agents (voir tableau en annexe), composé de :

- ✓ 02 Ingénieurs Agronomes ;
- ✓ 02 Technicien horticole dont l'un part en retraite début février;
- ✓ 2 commis d'administration
- ✓ 1Chauffeur

A cela s'ajoute le personnel des SDDR qui est composé

Pour Podor de :

- ✓ 1 Ingénieur Agronome
- ✓ 1 Technicien en Génie Rural

Pour Dagana

- ✓ 1 Ingénieur des Travaux Agricoles
- ✓ 1 Agent Technique d'Agriculture
- ✓ 1Technicien horticole

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1. La mise en place des semences

La campagne agricole est marquée encore une fois par la responsabilisation des producteurs à travers leur union concernant la mise en place et la cession des facteurs de production.

Une subvention de 50 % sur l'urée et une subvention variant de l'ordre de 33 % à 78,90 % pour les semences a été accordée aux producteurs par le gouvernement du Sénégal. L'équipement du monde rural en matériel agricole a également bénéficié d'une attention particulière de la part de l'Etat depuis la campagne 2012. Des stocks du quota de motoculteurs de faucheuses à riz et de polisseurs octroyés à la région sont toujours disponibles avec des prix subventionnés. Cet effort consenti par le gouvernement du Sénégal vise sans nul doute à booster la production agricole. Quant aux semences, La quantité de niébé reçue au niveau régional connaît une hausse de 35,8% passant de 49,95 à 229 tonnes. Cette augmentation est plus due à la variation de 688,53 % des mises en place de niébé dans le département de Podor.

Tableau 9.31 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Saint Louis

Semences		Département de Podor			Département Dagana			Département Saint-Louis			Région Saint-Louis		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Arachide	Reçu (T)	0	0	0	65	55	-15,38	62	53	-14,52	127	108	-14,960
	Vendu (T)	0	0	0	46,5	55	18,27	28,2	53	87,94	74,7	108	44,578
	Reliquat (T)	0	0	0	18,5	0		33,8	0	-100	52,3	0	-100
Mais local	Reçu (T)	35	14	060	25	10	-60	00	0	0	60	24	-60
	Vendu (T)	28,9	14	-51,56	16,3	10	-38,65	0	0	0	45,2	24	-46,902
	Reliquat (T)	6,1	0	-100	8,7	0	-100	0	0	0	14,8	0	-100
Maïs hybride	Reçu (T)	5	2	-60	0	0	0	0	0	0	5	2	-60
	Vendu (T)	1,65	2	21,21	0	0	0	0	0	0	1,65	2	21,212
	Reliquat (T)	3,35	0	-100	0	0	0	0	0	0	3,35	0	-100
Mil souna	Reçu (T)	5	1	-80	5	1	-80	10	3	-70	20	5	-75
	Vendu (T)	5	1	-80	5	1	-80	10	3	-70	20	5	-75
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Semences		Département de Podor			Département Dagana			Département Saint-Louis			Région Saint-Louis		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Sorgho local	Reçu (T)		40			30						70	
	Vendu (T)		40			9						49	
	Reliquat (T)		0			21						21	
Niébé	Reçu (T)	13,95	110	688,53	18	40	122,22	18	79	388,88	49,95	229	358,45
	Vendu (T)	9,45	110	1064,02	11,7	40	241,88	12,6	79	526,98	33,75	229	578,51
	Reliquat (T)	4,5	0	-100	6,3	0	-100	5,4	0	-100	16,2	0	

Source : DRDR région de Saint-Louis

Cependant les quantités des autres semences distribuées par le gouvernement du Sénégal ont subi des baisses notoires. Durant la campagne 2014/2015, Comparé à la précédente, les quantités de semence vendues ont augmenté à part le Maïs local qui a baissé à hauteur de 46,9%. Globalement, on constate que la situation des mises en place et de cession de semences s'est nettement dégradée par rapport à la campagne précédente.

IX.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants

En dehors des semences subventionnées par l'Etat, les producteurs privés semenciers de l'UNIS/NORD ont mis en place pour cette campagne d'hivernage 2014, 1 663,040 tonnes de semences certifiées de riz présentées sur la figure 9.1 ci-dessous selon les niveaux suivants :

Les opérations de mise en place des semences de la campagne agricole 2014 ont débuté durant la première décade du mois de juin dans la région de Saint-Louis . L'arrêt de la cession a été énoncé par la lettre circulaire n° 1877/MAER/DA du 31 juillet 2014, fixant la fin de cession des semences d'arachide le 5 août 2014 et la date du 10 Août la fin de cession des espèces diverses. Cependant la lettre N° 1956/MAER/DA du 14 Août 2014, autorise la cession du maïs et du sorgho hybride. La situation de mise en place et de cession est répertoriée dans le tableau ci-dessous

NB : TMEP : taux de mise en place ; TC : taux de cession ; NF: Non prévu

A l'échelle de la région, le taux de mise en place est de :

- ✓ 100% pour l'Arachide, le Mil, le Maïs local et le Maïs hybride;
- ✓ 123,11% pour le Niébé ;
- ✓ Et 350% pour le Sorgho local.
- ✓ Cependant, l'analyse de ce tableau montre que le taux de cession est très faible pour certaines spéculations et élevé pour d'autres.
- ✓ De l'analyse de ce tableau découle les observations suivantes :
- ✓ Le taux de cession est de 70% pour le sorgho local ;
- ✓ 100% pour le mil à l'échelle de la Région ;
- ✓ Le taux de cession de l'arachide est de 100% à l'échelle de la région ;
- ✓ le taux de cession du niébé est de 100% ;
- ✓ celui du maïs local à 100 % ;
- ✓ Le taux de cession du maïs hybride est de 100%
- ✓ Concernant l'urée, une baisse des mises en place et de cession d'urée a été observée entre 2013 et 2014.
- ✓ Pour l'engrais 15010010, une hausse vertigineuse (plus de 300%) des mises en place a eu lieu entre 2010 et 2013 mais en 2014 il a subi une baisse remarquable de 95,71%. Cela a eu le même effet sur la cession de ce type d'engrais qui connaît une baisse importante dans la même période. Il en est de même pour les variétés 15015015 et 6020010 pour lesquelles les quantités mises en place se sont dégradées à l'ordre de 51,57% et 61,9% respectivement. A cela s'ajoute l'amélioration de la mise en place et de cession des DAP. La hausse des DAP ne peut s'expliquer que par une augmentation considérable de ce type de semences dans les départements de Podor et de Dagana. Saint-Louis département ne dispose pas de DAP.

Tableau 9.32 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Saint-Louis

Engrais et autres fertilisants		Département Podor			Département Dagana			Département Saint-Louis			Région Saint-Louis		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	59	0	-100	80	51	-36,25	78	33	-57,69	217	84	-61,29
	Vendu (T)	0.75	0	-100	45.05	32	-28,96	33.2	17	-48,79	79.05	49	-38,01
	Reliquat (T)	58.25	0	-100	34.95	19	-45,63	44.75	16	-64,24	137.95	35	-74,62
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	40	0	-100	60	0	-100	40	6	-85	140	6	-95,71
	Vendu (T)	6	0	-100	15.75	0	-100	4.8	4.05	-15,62	26.55	4.05	84,74
	Reliquat (T)	34	0	-100	44.25	0	-100	35.2	1.95	-94,46	113.45	1.95	98,28
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	0	150		360	80	-77,77	115	0	-100	475	230	51,57
	Vendu (T)	0	0	0	152.74	36	-76,43	7.75	0	-100	160.49	36	77,56
	Reliquat (T)	0	150		207.26	44	-78,77	107.25	0	-100	314.51	194	38,31
Urée	Reçu (T)	1383,45	3257.9	135,48	4376,8	10249	134,16	0	0	0	5760,25	13507	34,48
	Vendu (T)	1353,8	1398,01	3,2656	1819,85	2914,5	60,15	0	0	0	3173,65	4312,51	35,8
	Reliquat (T)	29,65	1859,8	6172,51 2	2556,95	7334,6	186,8	0	0	0	2586,6	9194,4	255,46
DAP	Reçu (T)	420	1107	163,572 86	1170	2005	71,36	0	0	0	1590	3112	95,72
	Vendu (T)	338,35	661,8	95,596	437,88	1310	199,16	0	0	0	813,17	1971,8	142,48
	Reliquat (T)	81,05	445,2	449,29	732,1	694,94	05,07580	0	0	0	648,3	1140,14	75,86

Source : DRDR région de Saint-Louis

- La mise en place de l'urée pour la campagne de l'hivernage 2014/2015 suit son cours. Pour le département de Podor la mise en place 94,29 % soit 3 257,9 Tonnes sur 3 455 T d'urée et pour Dagana cette mise en place est de 82,96 % soit 10 249 tonnes sur 12 353 tonnes.
- A l'échelle de la région le taux de mise en place de l'urée est de l'ordre de 85,44 % soit 13 507 tonnes sur 15 808 tonnes.

Il faut noter qu'en général les approvisionnements ont été assurés par les fournisseurs agréés. La collecte d'informations sur les engrais mis en place pour les cultures irriguées plus précisément l'urée était très difficile. Cette situation s'explique par le fait que les fournisseurs ne déposent pas au niveau des DRDR un planning de mise en place de l'urée qui facilite le suivi et même une réorganisation de cette dernière.

IX.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires

La DPV a mis à la disposition de la DRDR de la poudre pour la protection des cultures et des meules. La situation est répertoriée sur le tableau ci-dessous.

Tableau 9.33 : Situation du matériel de traitement et des produits phytosanitaires mis en place

Localités	Pyrical 5% (Kg)	Lunettes	Combinaisons jetables	Sacs poudreuses	Gants
Saint-Louis	2000	0	0	200	0
Dagana	1500	0	0	200	0
Podor	1500	0	0	200	0
Stock Région	1000	0	0	900	0
Région	6000	0	0	1500	0

Source : DRDR région de Saint-Louis

La région dispose pour la campagne 2014-2015 de 6000 kg de pyrical 5 % et de 1 500 sacs poudreuses. Mais la DRDR est dépourvu de lunettes, de combinaisons jetables et de gants. La quantité de pyrical 5% disponible est répartie entre le département de Saint-Louis (2000), Dagana (1500) et Podor (1500). Les 1 000 kg restant sont en stock. Pour les sacs poudreux chaque département en détient 200 et le reste est mis en stock.

IX.2.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles

Quant aux matériels agricoles, la DRDR et les SRDR n'ont que des motoculteurs, des faucheuses à riz et des polisseurs.

Tableau 9.34 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Départements	Motoculteurs prévues					Faucheuses à Riz					Polisseurs				
	Prévu	Reçu	Ver	Enlevé	Reliquat*	Prévu	Reçu	Versé	Enlevé	Reliquat*	Prévu	Reçu	Ver	Enlevé	Reliquat*
Dagana	35	35	35	35	0	160	160	7	7	153	60	52	35	35	17
Podor	25	25	24	24	1	200	200	15	15	185	30	24	3	3	21
Saint-Louis	20	20	20	20	0	20	20	12	12	8	10	10	7	7	3
Total	80	80	79	79	79	380	380	34	34	346	100	86	45	45	41

Source : DRDR région de Saint-Louis

Au courant de la campagne agricole 2014-2015, l'Etat a alloué à la région, 80 motoculteurs, 380 faucheuses et 86 polisseurs. La mise en place est effective sauf pour les polisseurs dont la région a reçu 86 sur les 100 prévus (Annexe IV). Les commissions départementales se sont réunies pour le choix des bénéficiaires. Concernant les motoculteurs, sur les 80 notifiés, les 79 ont versé et 79 ont enlevé leur matériel. Pour les faucheuses, 52 bénéficiaires ont versés à la CNCAS, mais seuls 34 ont enlevé leur matériel, ceci du fait de l'absence des moteurs et supports des faucheuses. Quant aux polisseurs sur les 51 versés seuls les 45 ont été enlevés.

NB. Lors des manutentions, 6 faucheuses, dont une sans filtre, ont vu leur pot d'échappement endommagé.

Il est à noter que le manque de matériel agricole pour les travaux du sol ne favorise pas la mise en œuvre de la double culture dans la région de Saint-Louis. En effet, on observe de plus en plus un retard dans la mise en place des cultures entraînant le chevauchement des campagnes.

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Les cultures sous pluies sont importantes même si les cultures irriguées prédominent. Comparée à la précédente campagne, la campagne agricole 2013/2014 a enregistré une tendance à la hausse de la production, des superficies et des rendements pour la plupart des céréales (sauf pour le sorgho, la tomate et le bissap). Cette augmentation résulte de la conjonction de facteurs déterminants comme la subvention des intrants, une importante dotation en matériel agricole et une bonne pluviométrie. En effet, la production agricole du riz a sensiblement progressé de 24 tonnes passant de 306 594 tonnes en 2013 à 379 894 tonnes en 2014. Tandis que la production de mil a enregistré une diminution sensible de 51 tonnes. Les productions d'arachide huilerie et de maïs ont connu des accroissements respectifs de 3 tonnes et de 133 tonnes. Ces mêmes tendances sont aussi observées dans les superficies cultivées. (Voir annexe)

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1. Atouts

La position géographique de Saint-Louis offre des conditions climatiques favorables à la production agricole. Associé au potentiel en terre irrigable évalué à 172 800 ha ainsi qu'à l'abondance de l'eau, la région dispose de potentiels considérables pour être un pôle agricole d'envergure.

Fort de ses atouts, elle occupe une place importante dans les politiques mises en place par le gouvernement pour mener le pays vers l'autosuffisance alimentaire.

IX.4.2. Contraintes

- La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très vulnérables aux aléas climatiques, entraînant une dépendance des résultats agricoles à la pluviométrie.
- La non disponibilité en quantités suffisantes de semences de bonne qualité, combiné aux fréquences des coupures d'électricité. De plus, l'ouverture de la brèche dans la Langue de Barbarie, en modifiant les éco systèmes existants, a entraîné la salinisation des terres et des nappes phréatiques, plus particulièrement à Gandiole, réduisant ainsi sensiblement les productions maraichères dans cette zone.

IX.4.3. Perspectives

Vu les difficultés rencontrés et les résultats obtenus durant cette campagne, la DRDR a mise en place plusieurs programmes et projet allant dans le sens d'obtenir de meilleurs résultats. Parmi eux nous pouvons :

Programme de multiplication de semences riz (Programme UNIS)

Les opérateurs privés semenciers ont mis en place, pour cette campagne d'hivernage, un programme de multiplication de semences en riz de 789 ha. Les missions de contrôle se poursuivent avec la phase de notation des parcelles.

Le projet PADEN

Les activités du programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes se déroulent dans le département de St Louis.

L'objectif général du programme est la réalisation d'infrastructures structurantes de soutien à la production, à la transformation et à la commercialisation, mise en place de systèmes d'irrigation performants, acquisition de matériel et équipements de production.

Projet WAPP /ISRA/DRDR

Essais de cultures dans les Zones de décrues au niveau du département de Podor. Le suivi des parcelles de démonstration

Projet WAPP /DRDR.

Ce programme vise à codifier les producteurs dans les 03 départements de Saint-Louis.

Projet FNRAA/UGB/DRDR

Ce projet vise à l'amélioration de la production du riz dans la vallée à travers des séances de formation aux techniques de production de semences certifiées et à la législation semencière.

Projet PSDAR

Ce projet vise entre autre à l'amélioration de la production du riz dans les départements de Podor, Dagana et de la production horticole dans le département de St Louis. Le PSDAR va aider à la réhabilitation de des locaux de la DRDR

Projet FAO

Ce projet de la FAO est un programme qui se déroule dans le département de Podor et a pour principaux objectifs de lutter contre la résilience et de sortir nos producteurs de la situation de pauvreté en mettant en place des intrants et du petit matériel.